

**SÉANCE DU 30 MAI 2022**

**22-05-072**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mai 2022**

L'an deux mille vingt deux, le trente mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :**

Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Antoine LE NY pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige Nomdedeu, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

**Absent excusé :**

Christophe GIGOT

-----  
Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance  
-----

**SPORTS**

**SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES AUX ASSOCIATIONS : CLUB NAUTIQUE DE LIBOURNE 1876, ESCRIME CLUB LIBOURNE, LES BLEUS DE SAINT FERDINAND ET L'ASSOCIATION LIBOURNE CALI NATATION**

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

La Ville de Libourne accompagne les associations sportives qui participent et contribuent à la construction de la politique publique locale. Cependant, elle a renoncé à recruter directement les entraîneurs qu'elle mettait ensuite à la disposition de ces associations. En contrepartie, dans le cadre d'une politique qui se veut constante, elle a fait le choix d'intervenir par le versement d'une aide spécifique dont le montant contribue à participer aux charges salariales directement versées par l'association employeuse.

Ce vote intervient en début d'année civile pour un versement en mai et en septembre et qui représente respectivement 75% allouée.

Considérant que dans le cadre de ses relations avec les associations sportives de la ville, la municipalité de Libourne a été sollicitée pour apporter sa participation en 2022 aux charges salariales des entraîneurs de certaines associations.

Envoyé en préfecture le 03/06/2022  
Reçu en préfecture le 03/06/2022  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20220530-DELIB\_22\_05\_072-DE

Vu l'avis de la commission des sports en date du 9 mai 2022,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve ces subventions selon le tableau joint

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions spécifiques afférentes

ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES		
	Répartition		
	Total	En mai 2022 pour les mois de janvier à septembre	En septembre 2022 pour les mois d'octobre à décembre
Club Nautique de Libourne 1876	23 780€	17 835€	5 945€
Escrime Club de Libourne	10 000€	7 500€	2 500€
Les Bleus de Saint- Ferdinand	23 780€	17 835€	5 945€
Libourne Cali Natation	15 000€	11 250€	3 750€

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fail à Libourne

03.06.2022

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

Li